

# LA CONVENTION COLLECTIVE



**2015-2016**

## *1. Introduction*

Simulated National Hockey League, est une ligue de hockey simulée. Depuis sa création en 2007, la SNHL est devenue au fil des années la référence dans le monde du hockey simulé au Québec. Le mandat de la ligue est clair, nous voulons créer une ligue qui se rapproche le plus possible de la réalité de la Ligue nationale de hockey.

Tout ce qui concerne la ligue devra être envoyé à l'adresse suivante : [direction@snhl.net](mailto:direction@snhl.net)

## *2. Code de conduite*

Le code de conduite de la SNHL est important, il faut traiter chaque personne comme l'on voudrait être traité nous même. Il est de votre devoir d'être polie et courtois avec les autres membres de la ligue. Chaque conversation, négociation ou discussion devrait être faite d'une manière professionnelle.

Toutes les sortes de tricheries et autres activités similaires ne seront pas tolérées dans la SNHL. Chaque DG se trouvant impliqué dans une activité de la sorte sera immédiatement renvoyé de la SNHL. Finalement, le code de conduite de la SNHL doit être respecté en tous moments sinon des actions face à cette personne pourront être engagées par la ligue.

## *3. Le simulateur*

Depuis 2007 la SNHL utilisait le simulateur **STHS V1**, mais depuis la 6<sup>e</sup> saison, nous sommes passés à la 2<sup>e</sup> version du simulateur soit **STHS V2**.

Le calendrier de la SNHL est exactement le même que celui de la LNH la même année. Seules les séries éliminatoires seront différentes pour les raisons évidentes que vous connaissez.

## *4. Les obligations d'un directeur général*

En tant que directeur général vous avez des obligations qui devront être réalisées sur une base régulière. Le premier point important des obligations est la participation active des individus, l'envoi des lignes, la présence sur ICQ ainsi que les transactions dans le but d'améliorer son équipe. De plus, il est de votre responsabilité d'avoir un alignement conforme aux normes.

Il est impératif de bien lire les nouveaux messages sur le forum de discussion afin d'être au courant des derniers changements relatif à la SNHL. De plus, vous devez annoncer vos transactions afin d'informer les DG des derniers changements. Être actif dans les différents médias (ICQ, Forum et Facebook) fait partie du mandat de chaque DG de la SNHL.

En cas d'absence prolongée, vous devez écrire un message sur le forum de discussion afin d'annoncer votre absence. Notez bien que les détails si personnels ne sont pas obligatoires.

Chaque nouveau directeur général dans la SNHL sera en probation pour 30 jours afin de décider si oui ou non il fera le travail. Une fois ces 30 jours terminés, il se verra rencontrer par la ligue pour lui indiquer la suite des choses. Il est donc important pour chaque nouveau DG de bien prouver qu'il a sa place dans la SNHL.

## ***5. Les entraîneurs***

Dans la SNHL, les entraîneurs ne sont pas un facteur clé dans le succès de votre équipe. Pour garder un certain réalisme, les entraîneurs affectent quand même l'équipe, mais avec un faible pourcentage.

L'entraîneur de votre équipe sera le même que votre équipe dans la LNH pour l'année. C'est-à-dire qu'à chaque fin de saison, la liste des entraîneurs sera mise à jour selon les changements dans la LNH.

## ***6. Alignement de votre équipe***

Dans la SNHL, il est important pour chaque équipe de bien respecter les alignements lors des matchs.

Voici les alignements minimum à respecter :

19 joueurs PRO incluant les gardiens de but

Chaque équipe doit avoir un maximum de :

21 joueurs incluant les gardiens dans son alignement PRO

Pour ce qui est de l'alignement dans l'équipe FARM, les seules contraintes sont que le joueur doit avoir 1.5M et moins en salaire, ne pas être âgé de plus de 24 ans et avoir moins de 10 parties de jouées dans la saison.

### **6.1 - Changement de position :**

La plupart des joueurs de la LNH peuvent jouer à plusieurs positions sur la glace. Il sera donc possible pour les DG de faire une demande de changement de position via courriel au président afin d'ajouter une nouvelle position. Par contre, pour chaque changement de position, le DG devra envoyer une preuve d'un des trois sites de références suivants :

- [www.tsn.ca](http://www.tsn.ca)
- [www.forecaster.ca](http://www.forecaster.ca)
- [www.nhl.com](http://www.nhl.com)
- [www.hockeydb.com](http://www.hockeydb.com)

## **6.2- Les lignes**

Il est du devoir de chaque DG de s'occuper d'envoyer ses lignes pour les matchs à la ligue. Comme indiqué plus haut, un alignement effectif doit comprendre au minimum de 17 joueurs actifs. Il est obligatoire d'avoir 2 gardiens de but actifs pour chaque match sans quoi votre alignement sera illégal.

Les équipes seront surveillées par un DG qui sera responsable de vérifier les alignements aléatoirement. Les équipes devront présenter des lignes qui respectent le but du jeu, c'est-à-dire gagner ! Les équipes qui ne présenteront pas un alignement convenable et les équipes qui ne présenteront pas un alignement correct seront averties, et si cela se reproduit après un avertissement, le DG sera rencontré par la ligue et risque d'être renvoyé.

Un joueur jouant hors position, c'est à dire à une autre position que celle qui lui est accordée verra ses performances diminuées significativement durant le match. Il est donc fort déconseillé de faire jouer un joueur à une autre position que la sienne.

L'alignement de chaque équipe doit être composé de quatre trios distincts et trois paires de défenseurs distinctes. Aucun joueur ne peut se retrouver sur deux lignes différentes. Par exemple, le centre identifié comme étant le centre du premier trio ne peut pas se retrouver également centre du deuxième, troisième ou quatrième trio. Il en va de même pour les défenseurs.

Les lignes doivent être faites avec le logiciel STHS Client fourni par la ligue. Chaque DG a pour responsabilité d'envoyer son alignement le plus souvent possible. Il n'est pas obligatoire d'envoyer son alignement pour chaque match, mais fortement suggéré. Les DG n'envoyant aucun alignement durant l'année seront sujets à une rencontre avec la direction.

## ***7.0 Côtes des joueurs***

### **7.1 - Les abréviations :**

JOUEURS :

CK : Checking

FG : Fighting

DI : Discipline

SK : Skating

ST : Strength

PH : Puck Handling

FO : Face-Offs

PA : Passing

SC : Scoring

DF : Defense

PS : Penalty Shot

EX : Experience

LD : Leadership

MO : Moral

PO : Potential

OV : Overall

DU : Durability

GARDIENS :

SK : Skating  
 DU : Durability  
 ST : Strength  
 SZ : Size  
 AG : Agility  
 RB : Rebound control

SC : Style control  
 HS : Hand Speed  
 RT : Reaction time  
 EX : Experience  
 LD : Leadership  
 MO : Moral

PO : Potential  
 OV : Overall

## **7.2 : La côte d'Overall**

Au tout début de la SNHL, une décision a été prise d'enlever la cote d'overall des statistiques disponibles pour les DG. Le but de cette décision étant de donner un plus gros défi aux DG qui devront analyser en détail chaque côte pour avoir un portrait d'un joueur.

## **7.3 : Le système de cotation**

Depuis le début de l'histoire de la SNHL, nous utilisons chaque année le système de cotation bien établi de la SIMHL. Chaque année nous regardons les autres côtes disponibles alors il n'est pas impossible qu'une année nous changions de système de cotes.

Pour la création de nouveaux joueurs au système nous utilisons des mesures précises

## ***8.0 Les transactions***

Les DG de la SNHL sont autorisés d'échanger des joueurs entre les équipes dans les dates permises. Il est possible d'échanger des joueurs actifs, des prospects et des choix au repêchage. Pour ce faire chaque DG impliqué dans la transaction doit envoyer une confirmation de ladite transaction à la ligue en incluant un court texte argumentatif pour expliquer les raisons de la transaction.

### **8.1 Limitation des transactions :**

- Les nouveaux DG seront regardés de près lors de leurs premières transactions.
- Une équipe ne peut faire une transaction qui violerait déraisonnablement les règles du plafond et du plancher salarial.
- Les choix au repêchage des deux prochaines années seulement peuvent être échangés lors d'une transaction.

## **8.2 Date limite des transactions :**

Chaque année dans la SNHL, nous aurons une date limite des transactions qui se situe à environ 80% de la saison régulière. Après cette date, aucune transaction ne sera possible sous aucun prétexte. Cette date est disponible en tout temps dans le calendrier de la SNHL et sera annoncée d'avance par la direction.

## ***9.0 Le ballottage***

Durant la saison, vous pouvez descendre ou monter des joueurs de votre club-école afin de compléter vos trios en cas de blessures. Cependant, lors de ces mouvements certains joueurs peuvent tomber au ballottage. Voici les conditions.

- Si un joueur est âgé de 24 ans et plus et qu'il a joué 10gp, il devra passer par le ballottage
- Si le joueur a un salaire de 1 500 000\$ ou plus par saison, il devra automatiquement passer par le ballottage, peu importe son nombre de matchs joués.

## ***10. Les prospects***

Chaque équipe détient une banque de prospect qu'ils ont soit repêché au cours des dernières années ou bien ils ont été les chercher via une transaction avec une autre équipe de la SNHL.

### **10.1 Signature d'un prospect**

Il est possible pour vous d'utiliser des points d'agents libres afin de signer de jeunes joueurs ayant signé un contrat professionnel avec une équipe de la LNH. Vous devez envoyer une demande à la ligue avec la preuve de la signature.

Chaque équipe aura 72 heures à compter de la date de la signature d'un tel joueur afin de miser le nombre de points d'agents libres voulu sur celui-ci. L'équipe ayant misé le plus haut total de points se verra attribué le joueur. Les autres équipes ayant participé à la mise récupéreront les points misés.

Un joueur ayant signé avec une équipe de la LNH appartient en théorie pendant les 48 premières heures à l'équipe SNHL. Cette équipe pourra demander ce joueur sans frais. Après 48 heures, si l'équipe SNHL n'a pas réclamé le joueur, il devient libre pour tous. Ce sera donc le plus offrant qui l'emportera. [Aboli à compter du 10 septembre 2015]

Aucune signature d'agent libre ne sera possible entre la fin des agents libres de la SNHL et le début de la saison SNHL.

## **10.2 Les droits de joueurs**

Afin de conserver une trace des joueurs qui appartiennent à notre équipe, nous avons décidé que si l'équipe veut garder les droits d'un joueur ayant quitté pour l'Europe, il ira directement dans la banque de prospect et sera réactivé au besoin. La même règle s'applique pour les joueurs sans contrat de travail.

## **10.3 Activation d'un prospect**

Pour pouvoir activer un prospect, le joueur doit avoir joué au moins 1 match NHL durant la saison afin d'être créé. Au début de chaque année, tous les joueurs ayant joué au moins un match sont automatiquement créés. Les nouvelles cotes du jeune joueur seront basées sur le nombre de matchs joués avant sa création, il est donc parfois préférable d'attendre la moitié de saison pour les créer dans le cas d'une recrue ou simplement attendre l'année suivante.

# ***11. Les joueurs qui quittent***

## **11.1 - Les joueurs en Europe**

Plusieurs quittent vers l'Europe pour continuer à jouer au hockey. Pour la SNHL, les joueurs qui quittent vers l'Europe seront enlevés du simulateur durant l'été seulement. Ils seront par la suite ajoutés au prospect afin que l'équipe garde les droits du joueur en cas de retour dans la LNH.

## **11.2 - Les joueurs retraités**

Les joueurs qui se retirent du hockey professionnel dans la LNH seront immédiatement retirés du simulateur. Que ce soit durant la saison ou durant l'été, ils seront retirés et effacés du simulateur.

## **11.3 - Décès**

La saison 2007-2008 a amené la fin tragique d'un excellent prospect de la NHL, en Luc Bourdon, vous comprendrez que les joueurs perdant la vie seront retirés du simulateur immédiatement.

# ***12. Les salaires***

Pour pouvoir jouer dans la SNHL, les joueurs doivent détenir un contrat professionnel dans la LNH. Les contrats cumulés ensemble ne peuvent pas excéder le plafond salarial et/ou être inférieurs au plancher salarial instauré chaque année dans la SNHL. Les contrats dans la SNHL sont révisés chaque année et inclus le contrat LNH sans les bonis de signature.

Plusieurs joueurs détiennent un contrat avec un montant différent pour chaque année. Dans la SNHL nous faisons une moyenne des salaires avec les années pour obtenir le même chiffre chaque année.

### **12.1 – Le plancher et plafond salarial**

<b>PLAFOND SALARIAL</b>	
<b>2012-2013 – Saison 6</b>	70 200 000 \$
<b>2013-2014 – Saison 7</b>	66 000 000 \$
<b>2014-2015 – Saison 8</b>	69 000 000 \$
<b>2015-2016 – Saison 9</b>	<b>71 400 000 \$</b>

<b>PLANCHER SALARIAL</b>	
<b>2012-2013 – Saison 6</b>	54 200 000 \$
<b>2013-2014 – Saison 7</b>	42 000 000 \$
<b>2014-2015 – Saison 8</b>	47 000 000 \$
<b>2015-2016 – Saison 9</b>	<b>50 000 000 \$</b>

### **12.2 – Provenance des salaires**

Comme le mandat de la SNHL est de se rapprocher le plus possible de la LNH, les salaires dans la SNHL seront exactement les mêmes que ceux présentement dans la LNH sans les bonus. Les joueurs seront signés à la fin de l'année selon le système de points (voir chapitre 13).

Les deux exceptions possible sont les suivantes :

- Le joueur est racheté à la fin de l'année par son équipe LNH. Il sera alors ajusté à la fin de l'année avec son nouveau salaire et les nouvelles années.
- Le joueur signe une prolongation de contrat. Dans ce cas, le joueur termine son contrat dans la SNHL et après la signature il recevra les nouveaux termes de son contrat actuel.

## ***13. Les agents libres***

Avec les années, la SNHL a développé son propre système unique de signature des agents libres. Il existe deux types d'agents libres, les RFA et les UFA.

**UFA : Agent libre sans compensation (27 ans et plus).**

**RFA : Agent libre avec compensation (26 ans ou moins)**



### **13.1- Fonctionnement**

Voici le fonctionnement pour la période des agents libres :

Chaque équipe possède un total de 55 points moins ceux utilisés pendant la saison pour signer des agents libres. Vous pouvez faire une offre seulement de 55 points ou 55 offres de

1 point. Après la période d'envoi des offres des FA à la direction, cette dernière compilera les offres faites à chaque joueur et l'équipe ayant offert le plus de points obtiendra ce joueur.

Le nouveau contrat de ce joueur sera le même que la NHL. Donc, dans la SNHL, on offre des points à un joueur et non un contrat. Tout cela a pour but de garder le réalisme de la ligue.

Dans l'éventualité d'une égalité de points entre deux équipes pour l'obtention d'un même joueur, chacune des équipes aura un pourcentage égal de chances de l'obtenir. Il y aura alors un tirage au sort.

Après la première vague, il se tiendra une 2e vague d'agent libre et les équipes auront leur nombre de points restant suite à la première vague pour faire leurs offres.

Chaque équipe débute la période avec 55 points moins ceux utilisés pour signer un agent libre pendant la saison.

1. Chaque équipe possède un boni de 5 points qu'ils peuvent utiliser sur un de leur RFA/UFA. Ces 5 bonis ne sont pas décomposables.
2. Les RFA sont basés sur le même principe, mais l'équipe du joueur peut égaliser la mise et refaire ses propres points par la suite (48 heures) ou le laisser aller et prendre la compensation.
3. En 2<sup>e</sup> ronde, les RFA deviennent automatiquement des UFA
4. Pour garder un RFA, l'équipe du joueur doit obligatoirement mettre au moins 1 point pour le garder.

Les RFA fonctionneront de la même manière que décrite plus haut pour les UFA. Les compensations seront les mêmes que dans la NHL, c'est-à-dire, en fonction du salaire du joueur, nous aurons des compensations en choix / prospects.

#### **Compensation en cas de signature :**

<b>COMPENSATION RFA</b>	
<b>\$1,110,249 et moins</b>	Aucune Compensation
<b>Au-dessus de \$1,110,249 jusqu'à \$1,682,194</b>	Choix de 3 <sup>e</sup> ronde
<b>Au-dessus de \$1,682,194 jusqu'à \$3,364,391</b>	Choix de 2 <sup>e</sup> ronde
<b>Au-dessus de \$3,364,391 jusqu'à \$5,046,585</b>	Choix de 1 <sup>re</sup> ronde + 3 <sup>e</sup> choix
<b>Au-dessus de \$5,046,585 jusqu'à \$6,728,781</b>	Choix de 1 <sup>re</sup> ronde + 2 <sup>e</sup> choix + 3 <sup>e</sup> choix
<b>Au-dessus de \$6,728,781 jusqu'à \$8,410,976</b>	2 Choix de 1 <sup>re</sup> ronde + 2 <sup>e</sup> choix + 3 <sup>e</sup> choix
<b>Au-dessus de \$8,410,976</b>	4 Choix de 1 <sup>re</sup> ronde

### 13.2 – Les resignatures

Les clubs de la SNHL auront jusqu'à une date déterminée par la direction afin de faire part des joueurs que le club désire re-signés. Cette date sera communiquée sur le forum et via courriel.

Les joueurs qui ne seront pas re-signés par une formation tomberont soit RFA ou UFA selon leur âge.

Chaque club possède une limite de signature possible pour une saison.

<b>Limite de signature pour les RFA ( joueurs de 26 ans et moins )</b>	<b>6</b>
--	----------

<b>Limite de signature pour les UFA ( joueurs de 27 ans et plus)</b>	<b>1</b>
--	----------

### 13.3 – Signature d'un joueur libre

Il est possible qu'un joueur ne soit présent dans aucune équipe de la SNHL, si c'est le cas il est possible pour vous d'offrir des points d'agent libre sur ce dernier et de l'avoir. S'il appartient à votre équipe LNH. Il ne vous coutera rien!

## *14. Les finances*

Depuis la saison 5 , les finances ne sont plus actives dans la SNHL. La seule chose importante que vous devez porter attention est le respect du plancher et plafond salarial de votre équipe.

#### **PLAFOND SALARIAL**

<b>2012-2013 – Saison 6</b>	<b>70 200 000 \$</b>
<b>2013-2014 – Saison 7</b>	<b>66 000 000 \$</b>
<b>2014-2015 – Saison 8</b>	<b>69 000 000 \$</b>
<b>2015-2016 – Saison 9</b>	<b>71 400 000\$</b>

#### **PLANCHER SALARIAL**

<b>2012-2013 – Saison 6</b>	<b>54 200 000 \$</b>
<b>2013-2014 – Saison 7</b>	<b>42 000 000 \$</b>
<b>2014-2015 – Saison 8</b>	<b>47 000 000 \$</b>
<b>2015-2016 – Saison 9</b>	<b>50 000 000 \$</b>

**14.1- Sanctions en cas de non-respect :****NON-RESPECT DU PLAFOND :**

Le meilleur joueur de l'équipe sera suspendu :

**1re offense** : 1 match

**2e offense** : 10 matchs

**3e offense** : 20 matchs

**4e offense** : Rencontre avec la direction

**NON-RESPECT DU PLANCHER :**

**1re offense** : Aucun choix , avertissement et une semaine pour régler le problème

**2e offense** : Retrait du 7e choix de l'année en court , si le choix n'est plus là on descend jusqu'à concurrence du 5e choix , sinon on passe au 5e de l'année suivante.

**3e offense** : Retrait du 3e choix de l'année en court sinon on descend jusqu'au 2e choix de l'année sinon 3e choix de l'année suivante.

**4e offense** : Rencontre avec la direction

***15. Le repêchage***

Chaque année ce tiens le repêchage amateur annuelle dans la SNHL. Notre repêchage se déroule normalement une semaine après celui-là LNH. Il se déroule sur le forum de discussion dans une section créer à cet effet. Il est important en cas d'absence d'envoyer une liste des joueurs désirés.

**15.1 - Règlement lors du repêchage**

En première ronde un délai de 24 heures est alloué à chaque équipe pour faire leur choix , tant mieux si ça va plus vite!

Après la deuxième ronde , un délai de 12 heures est alloué à chaque équipe

N. B. Dans les délais, la nuit n'est pas comptée.

Des sanctions seront imposées aux équipes ne répondant pas dans les délais pour le draft

Première ronde : + 5 ( Selon la liste NHL )

Les autres rondes : + 15 ( selon la liste NHL )

## **15.2 – Lotterie**

Tout comme la LNH, nous utilisons une loterie pour déterminer l'équipe qui sera la première à choisir un joueur pour le prochain repêchage. Le simulateur fait lui-même le tirage au hasard en utilisant les mêmes critères que la LNH. Une liste des joueurs repêchés de l'année en cours sera donnée, il sera donc seulement possible de repêcher des joueurs ayant été repêchés la même année.

L'équipe gagnant de la loterie sera annoncée après les séries éliminatoires.

## ***16. Événement spécial***

### **16.1 – Match des étoiles de la SNHL**

Chaque année se déroule le match des étoiles de la SNHL. Les meilleurs joueurs de la saison en cours se retrouvent pour un match amical. L'endroit qui recevra le match des étoiles sera le même que dans la LNH. Les joueurs choisis seront décidés par un sondage entre les 30 DG's afin de décider quels joueurs seront invités à cet événement unique!

### **16.2 – Les trophées de la SNHL**

Tout comme la LNH, la SNHL tient sa soirée reconnaissance. Chaque DG de la SNHL sera invité une semaine avant la soirée à voter pour les différents trophées afin de déterminer qui seront les joueurs émérites de l'année en cours. Une section spéciale sur le forum de discussion sera ouverte afin d'amasser les votes.

*Les règlements de la SNHL sont la propriété de la SNHL. Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de la direction. Les règlements peuvent changer en tout temps, les DG en seront alors avisés par courriel ou via le forum de discussion.*

**LA CONVENTION COLLECTIVE**



**2015-2016**